

**COMMUNE de MIRANDE****EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 07 Décembre 2015**

L'an deux mille quinze, le 07 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2015, sous la présidence de Monsieur Pierre BEAUDRAN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. BEAUDRAN, FANTON, Mme DOUAT, M. DARROUX, Mme LACOSTE, M. FORMENT, Mme CHABBERT, M. COUSTAU-GUILHOU, Mme DEGERS, MM. FORGUES, CORTADE, Mme LASSERRE-GROSJEAN, MM. BARBARA. LARAN, Mme ESQUIROL, M. WIART, MM. DESSEZ, Mme DAL LAGO, M. CHANTAL, Mme LUBAS, M. PUGNETTI.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme PICCIN à M. FORGUES, M. LAVOT à M. DARROUX, Mme ABADIE à Mme. LACOSTE, Mme REGIS à Mme DOUAT, Mme ORTHOLAN à M. COUSTAU-GUILHOU.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. LOUMAGNE.

Mme Cécile ESQUIROL est élue secrétaire de séance

**OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION CHARGEE DE LA REVISION DU PLU.**

Mme Le Maire-Adjoint indique qu'afin de mener à bien la révision du PLU, une Commission doit être constituée chargée de participer aux différentes étapes de la procédure. Elle propose de confier cette tâche aux membres de la Commission Cadre de Vie et Urbanisme qui sera complétée par les maires-adjoints concernés par cette modification.

Sont proposés en tant que membres de cette commission : Mme CHABBERT, Mme PICCIN, M. CORTADE, Mme ABADIE, M. BARBARA, M. LARAN, M. COUSTAU GUILHOU, M. LAVOT, Mme DAL LAGO, M. CHANTAL et en qualité d'adjoints concernés Mme LACOSTE, M. FORMENT.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :**

- De créer la commission chargée de la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- De désigner comme membres de cette commission : Mme CHABBERT, Mme PICCIN, M. CORTADE, Mme ABADIE, M. BARBARA, M. LARAN, M. COUSTAU GUILHOU, M. LAVOT, Mme DAL LAGO, M. CHANTAL et en qualité d'adjoints concernés Mme LACOSTE, M. FORMENT.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Tous les membres présents ont signé

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 08 décembre 2015

Le Maire,



P. BEAUDRAN

**AFFICHE LE**

09 DEC. 2015